

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE DU DOMAINE INC.	Numéro de permis 2014736	Date d'inspection Le 02 mars 2021	
Nom de l'établissement Garderie du Domaine Inc.		Numéro de téléphone (506) 735-1619	
Adresse 100 avenue Fraser Edmundston NB E3V 1Z8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Annik Thériault		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire; Commentaires : Une éducatrice n'a pas le cour de RCR. Date prévu le 7 et 8 avril 2021.	11(a)	30 avr. 2021	
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel. Commentaires : Une éducatrice à son casier judiciaire qui est expirée.	12(2)	02 mars 2021	
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans. Commentaires : Une éducatrice à son casier judiciaire qui est expirée.	12(3)	02 mars 2021	
13(2) L'exploitant d'un établissement agréé ne peut employer ou engager de toute autre manière comme membre du personnel une personne : a) soit déclarée coupable d'une infraction figurant à l'annexe B pour laquelle un pardon ou une suspension du casier n'a pas été accordé. Commentaires : Une éducatrice à son casier judiciaire qui est expirée.	13(2)(a)	02 mars 2021	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant, Commentaires : Certain dossier manque le numéro d'assurance maladie.	24(1)(b)(i)	12 mars 2021	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	12 mars 2021	
Commentaires : Certain dossier ont seulement une personne en cas d'urgence. La loi demande 2 personnes.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption.	24(1)(b)(v)	19 mars 2021	
Commentaires : Certain parent non pas remis le dossier de vaccin.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	30 avr. 2021	
Commentaires : Une éducatrice n'a pas le cour de RCR. Date prévu le 7 et 8 avril 2021.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	05 mars 2021	
Commentaires : Pendant mon inspection un arbre est tomber sur la clôture et dans le parc. Le tout sera réparer cette semaine.			
47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admission de l'enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante de l'immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règlements.	47(1)	19 mars 2021	
Commentaires : Certain parent non pas remis le dossier de vaccin.			

#### Commentaires généraux

La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio.

Lors de ma visite, il fait très froid et de gros vent violent donc les enfants n'ont pas été à l'extérieur. Un arbre est tombé dans le parc et a brisé la clôture. La directrice s'occupera de faire les réparations cette semaine pour que le tout soit sécuritaire.

Lors de ma visite, 1 employée n'a pas son cour de RCR. Elle ne peut pas ouvrir ni fermer la garderie et ne doit pas être laisser seul avec un groupe d'enfant. La formation sera le 7 et 8 avril 2021.

1 employé n'as pas sa vérification du casier judiciaire valide.

Certains profil d'enfant manque le numéro d'assurance maladie, une deuxième personne contacte en cas d'urgence.

Manque quelque preuve d'immunisation au dossier des enfants.

original signé par  
Annik Thériault

Le 02 mars 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Linda Tardif

Le 02 mars 2021

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

---

Date